

Décision du 1^{er} mai 2021

Le président du tribunal administratif de Rouen,

VU le code de justice administrative, notamment son article L. 774-1 ;

VU le décret du 6 avril 2021 du Président de la République, nommant Monsieur Jérôme BERTHET-FOUQUÉ président du tribunal administratif de Rouen, à compter du 1^{er} mai 2021 ;

D E C I D E :

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} mai 2021, est désignée comme juge statuant en matière de contravention de grande voirie en application des dispositions de l'article L. 774-1 du code de justice administrative :

Madame Anne GAILLARD, vice-présidente.

Article 2 : La présente décision sera affichée dans les locaux du tribunal administratif et sur le site Internet de la juridiction.

Fait à Rouen, le 1^{er} mai 2021,



Jérôme BERTHET-FOUQUÉ

